



La Lettre du Maire

Coronavirus : informations aux habitants



Chères Briissoises, chers Briissois,

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19), le Président de la République a annoncé hier soir un certain nombre de décisions notamment les fermetures des crèches, écoles, et collèges jusqu'à nouvel ordre. Sur tout le territoire comme à Briis-sous-Forges, il est nécessaire d'être responsable, réactif et solidaire. C'est pourquoi, j'ai pris un certain nombre de mesures visant à adapter notre vie quotidienne face aux contraintes liées à l'extension de ce virus.

Tout d'abord, **les activités périscolaires seront suspendues** à compter du lundi 16 mars 2020. Il s'agit des accueils du matin et du soir, de la restauration scolaire et des centres de loisirs maternelle et élémentaire. De même **l'accueil des enfants et des jeunes à la Maison des jeunes sera également suspendu** à la même date.

Concernant les activités associatives, chaque Présidente et Président est libre de prendre les mesures appropriées en lien avec leur fédération pour les associations sportives. À ce stade, les structures municipales, liées à ces activités restent ouvertes. Cependant, il serait raisonnable de suspendre les activités enfance et jeunesse et les grands rassemblements qui ont été programmés (compétition ou fêtes).

Devant l'évidente incidence de ces mesures sur la vie quotidienne des Briissoises et des Briissois, j'ai décidé de mettre en place des dispositifs complémentaires en direction des familles, des personnes âgées et/ou handicapées :

- Tout d'abord le service de **portage de repas à domicile**, assuré par la Commune, sera étendu à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus, aux personnes en insuffisance respiratoire et aux personnes porteuses de handicap.
- Dans le courant de la semaine prochaine, nous allons créer, à la mairie, une **plateforme téléphonique** permettant de mettre en contact les personnes susceptibles d'accueillir des enfants chez elles et celles qui n'ont pas trouvé de solution de garde.
- Le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé ce matin, la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles pour les enfants des personnels soignants. Si de telles mesures concernaient les écoles de Briis-sous-Forges nous accueillerons ces enfants également dans nos structures périscolaires.
- La médiathèque municipale et la ludothèque municipale resteront ouvertes mais uniquement pour l'activité de prêt de livres ou de jeux.

Enfin, Les mesures suivantes seront mises en œuvre par la Commune pour que les **opérations électorales** se déroulent dans les meilleures conditions sur le plan sanitaire **ce dimanche 15 mars** :

- Des points de lavage des mains et du gel hydro-alcoolique seront disponibles aux entrées et sorties des bureaux de vote, ainsi que des lingettes désinfectantes.
- Les électeurs pourront amener leur propre stylo (encre non-effaçable bleue ou noire) pour émarger.
- Afin de limiter les files d'attente et les situations de promiscuité, il est recommandé d'éviter les pics d'affluence suivants : ouverture du bureau de vote, fin de matinée, à partir de 16h. Pour rappel les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h.

Pour tout renseignement ou information complémentaires un numéro de téléphone est mis en place dès aujourd'hui :

06 08 58 80 94

Soyez assurés que la Commune maintient une vigilance permanente au moment de cette importante crise sanitaire. Je sais également pouvoir compter sur votre responsabilité, sur le respect de ces préconisations et sur l'esprit de solidarité qui a toujours prévalu dans notre village.

Emmanuel DASSA

Maire de Briis-sous-Forges

Bien à vous